



Réseau de pelvi-périnéologie

Coordonnateur : Docteur Véronique Bonniaud

Système d'irrigation transanale

L'irrigation transanale (**ITA**) permet de traiter la constipation chronique et de prévenir l'incontinence fécale. Ce système a été développé initialement pour les personnes présentant une maladie neurologique, et a obtenu l'autorisation de mise sur le marché en 2009.

Ce système d'irrigation transanale est indiqué pour les personnes souffrant de troubles colo-rectaux :

- à type de constipation chronique pour laquelle le traitement médical conventionnel est insuffisant et oblige à un temps exagérément long aux procédures d'exonération (plus de 30 minutes)
- à type d'incontinence anale responsable de plus sieurs accidents par semaine et obligeant au port de protection

L'irrigation transanale consiste à introduire de l'eau tiède dans le côlon, à l'aide d'une sonde rectale à ballonnet. L'eau remonte dans le gros intestin et déclenche un mouvement en masse de l'intestin entraînant l'évacuation des matières fécales (exonération).

Education

La mise en route de ces **ITA** nécessite un apprentissage qui permettra de parfaitement maîtriser la technique, d'en retirer l'efficacité optimale, et d'en limiter les éventuelles complications.

Si la technique est efficace, elle sera poursuivie dans le service de soins (patient hospitalisé) ou au domicile (patient externe). La fréquence et les modalités d'utilisation des **ITA** seront déterminées au terme de l'apprentissage. Un suivi personnalisé dans le cadre d'un programme d'éducation thérapeutique sera proposé, vous serez revu dans les 4 à 8 semaines après la mise en route.

Un toucher rectal sera systématiquement réalisé pour mettre en évidence d'éventuelles lésions locales (hémorroïdes, fissure anale) ou contre-indications formelles.

Précaution d'emploi : cette procédure doit être effectuée sur la prescription d'un médecin de la médecine physique et de réadaptation, par un gastroentérologue ou par un pédiatre et suite à un apprentissage individualisé en milieu hospitalier, supervisé par une infirmière. Ne pas pratiquer sur un enfant de moins de 3 ans. Le médecin traitant pourra prescrire le renouvellement de ce dispositif. L'irrigation transanale pourra être effectuée tous les 2 ou 3 jours.

>> [Pour visualiser la vidéo : PERISTEEN Irrigation Transanale](#)

Complications

Toute intervention sur le corps humain recèle un risque de complications.

Les complications de l'irrigation transanale sont rares (et similaires à celles de la coloscopie). La plus sévères, est la perforation de la paroi intestinale qui peut engendrer une intervention (avec ses propres risques) ; la fréquence de ces perforations est de l'ordre de 1/50.000 à 1/100.000.